PERMIS D'AMENAGER

COMMUNE DE MEUCON

Quartier d'habitat rue François Guyodo

PA1-1 / PLANS DE LOCALISATION DU PROJET

Art. R. 441-2 du code de l'urbanisme

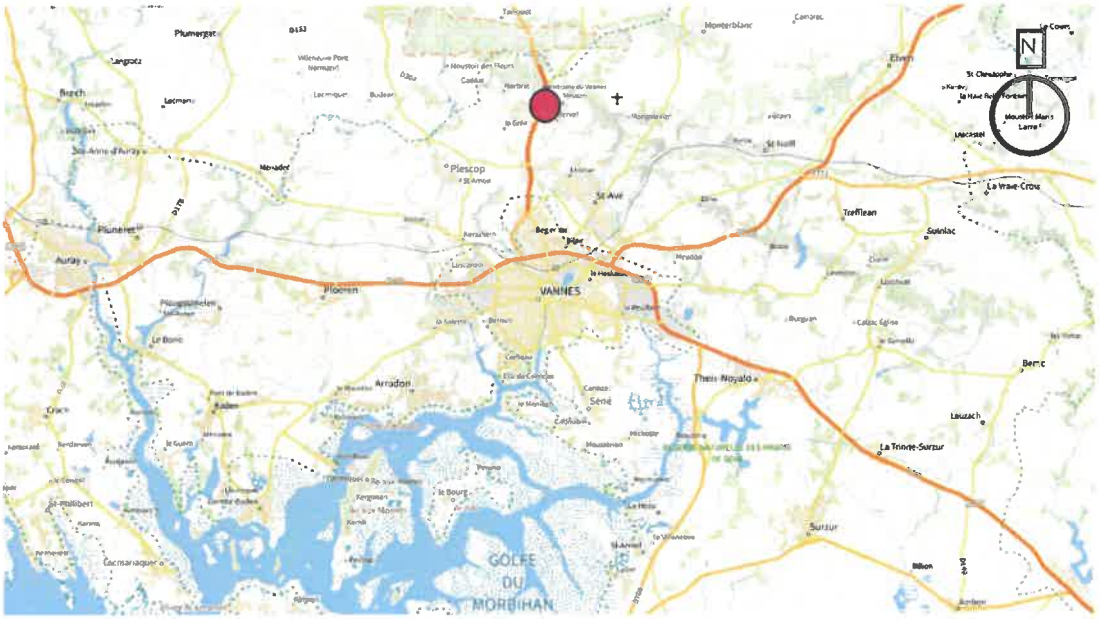

Localisation de la commune de Meucon à l'échelle intercommunale

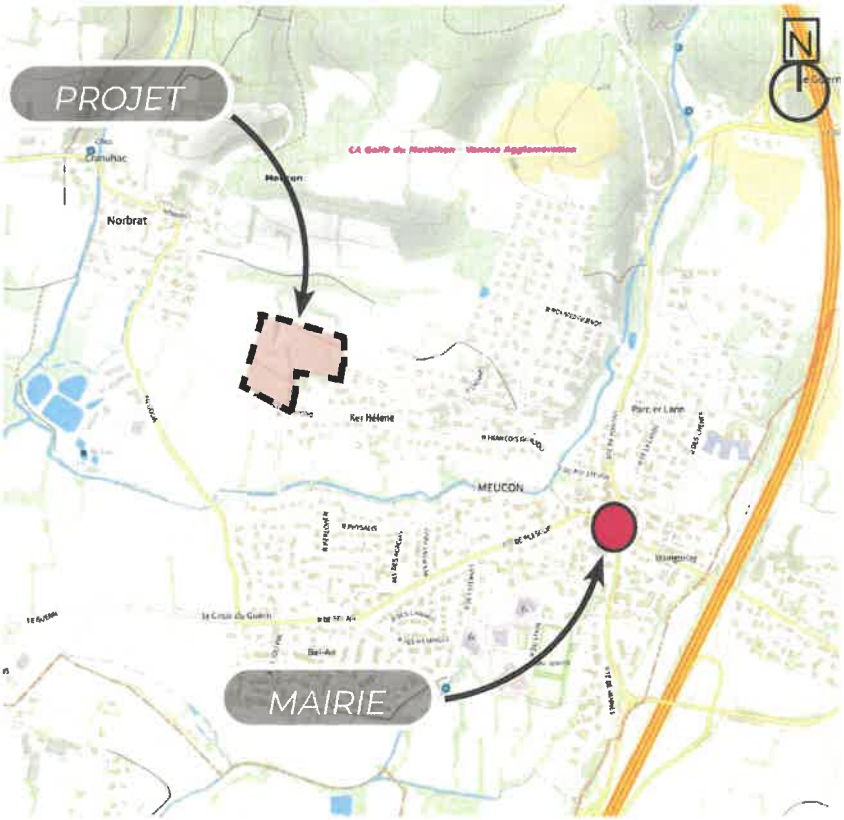

Localisation du projet à l'échelle de la commune de Meucon

PERMIS D'AMENAGER

COMMUNE DE MEUCON

Quartier d'habitat rue François Guyodo

PA1-2 / EXTRAITS DES DOCUMENTS D'URBANISME

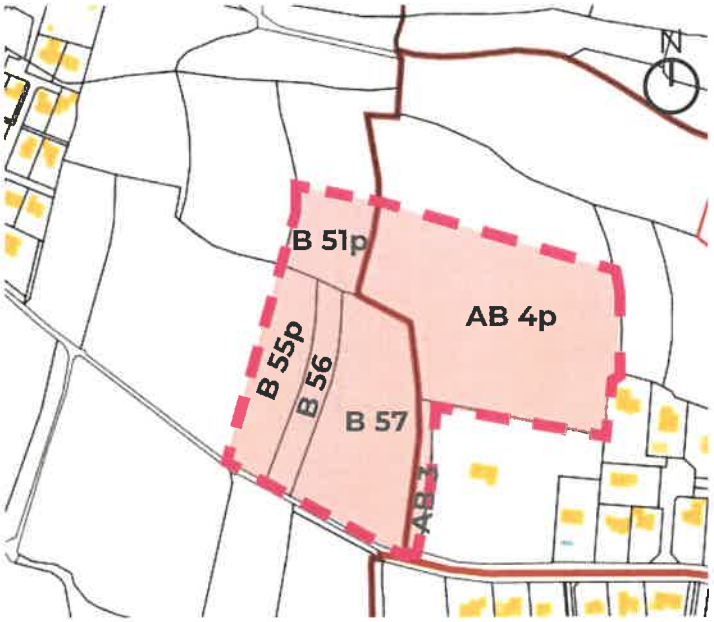

Extrait cadastral de la commune de Meucon - Sans échelle

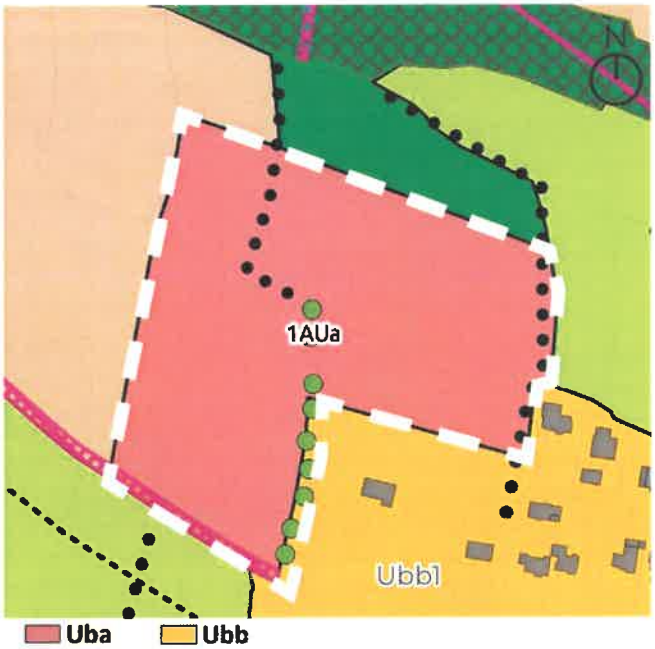

Uba **Ubb**

Arbres remarquables en Espaces Boisés Classés

Haies protégées au titre des éléments remarquable du paysage à préserver (Art. L.123-1-5-7°)

Emplacements réservés

Extrait du règlement graphique du PLU de Meucon



	Tranche 1	Tranche 2
Surface (en ha)	1.6	2.1 (dont 0.5 en zone N)
Densité minimale (en logements/ha)	20	20
Nbre de logements minimum à réaliser	32	32
dont logements sociaux (15 %)	5	5
dont logements abordables (15 %)	5	5

Le secteur est découpé en 2 tranches, l'aménagement du site pouvant porter simultanément sur les 2 tranches, ou prévoir la réalisation de la tranche 1 avant la tranche 2 pour des raisons de desserte.

Accès motorisés à prévoir (l'emplacement est approximatif, le nombre est obligatoire et à minima).

Les haies présentes à l'Est et au centre de la zone sont identifiées au titre des éléments du paysage à préserver ainsi qu'au titre des arbres remarquables en Espaces Boisés Classés et devront être préservées.

Mise en place d'un corridor écologique (Nord/Sud) qui confortera et préservera la trame bocagère existante (ce corridor fera parti des espace verts de l'opération) tout en participant à la structuration de l'opération.

Zone N qui devra intégrer des espaces partagés récréatifs utilisables par l'homme. Ces espaces seront particulièrement qualitatifs. Ils auront un caractère paysager/naturel affirmé. Il pourra s'agir par exemple de jardins partagés, de vergers, d'espaces boisés....

Filtre paysagé à créer afin de traiter la limite de l'urbanisation en s'appuyant sur les espaces naturels et agricoles et ainsi prévoir une transition entre le nouveau quartier et l'espace agricole.

La hauteur des constructions sur la partie haute sera limitée à R+Combles.

Extrait de l'OAP de la commune de Meucon - Sans échelle